

FORMATION ET TEST CACES[®] DES PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES

PUBLIC CONCERNE

Toute personne destinée à la conduite des Plates-Formes Elévatrices Mobiles de Personne (P.E.M.P.) et possédant les aptitudes physiques et psychotechniques requises.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Assurer la formation pratique et théorique des conducteurs à la conduite en sécurité des Plates-Formes Elévatrices Mobiles de Personne (P.E.M.P.).
- Préparer les conducteurs de nacelles au Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES[®]) des nacelles.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Décret et arrêté du 02/12/98.
Recommandation R386 de la CNAMTS.

PROGRAMME

Formation théorique :

- Les PEMP et le contexte légal actuel : dispositions réglementaires CEE, décrets nationaux et recommandations CNAM, contexte réglementaire particulier de la location des nacelles.
- Obligations du constructeur et du chef d'établissement.
- Formation, obligations et responsabilités des utilisateurs de nacelles.
- Le contexte du travail en hauteur et la nouvelle réglementation.
- Les différents types de nacelles : classification et caractéristiques techniques (performances et limites d'utilisation).
- Règles de sécurité et de conduite :
 - « abaque et polygone de sustentation des nacelles » dans les différentes situations de travail,
 - maintenance du matériel,
 - vérifications avant l'utilisation,
 - règles de mise en œuvre des nacelles et de déplacement,
 - risques liés à l'environnement : proximité des lignes électriques notamment,
 - règles de communication entre les personnes autour des nacelles,
 - protection individuelle : harnais.

Formation pratique :

- check-list de vérification avant utilisation, repérage de l'itinéraire,
- calage du véhicule, déploiement, manœuvres diverses et précautions à prendre dans l'abaque d'évolution,
- coordination des mouvements de la nacelle et déplacement du véhicule porteur,
- manœuvres de sauvetage et de dépannage,
- entretien quotidien à réaliser sur chaque modèle utilisé.

DOCUMENT REMIS AUX PARTICIPANTS

"Aide mémoire" à la conduite des P.E.M.P. (Plates-Formes Elévatrices Mobiles de Personne).

VALIDATION

Au regard des résultats des épreuves pratiques et théoriques, délivrance des "CACES ®". Remise également d'une "autorisation de conduite" pour chaque stagiaire, qu'il appartiendra à l'employeur de remplir " **après avoir vérifié que l'opérateur connaît les lieux et a reçu les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation**". Le dispositif de formation doit par ailleurs être enregistré dans le registre de sécurité de l'entreprise.

REACTUALISATION

Le CACES ® est valable cinq ans. Le conducteur de plate-forme élévatrice mobile de personne doit réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation au moins tous les cinq ans (si le conducteur est impliqué dans un accident avec arrêt, il est conseillé, en fonction des circonstances de l'accident, de réactualiser ses connaissances et de lui faire repasser le test d'évaluation complet).

Tous les stagiaires sont enregistrés dans notre échéancier et nous avertissons les employeurs en temps voulu lorsque nous les connaissons.

EQUIPEMENT DES STAGIAIRES

Casque et chaussures de sécurité.